

Année scolaire 2024-2025
2^e année

Paiement – Fournitures scolaires

Vous recevez aujourd'hui la liste du matériel à vous procurer en magasin avant le début de l'année scolaire. À la rentrée, vous recevrez une liste détaillée du matériel périssable (cahiers d'activités) à payer. Pour être en mesure de faire votre paiement, vous recevrez par courriel un état de compte. Vous devrez par la suite faire votre paiement via la plateforme Mozaïk Portail. Des informations vous seront acheminées. Il n'y aura pas de paiement directement à l'école.

Articles de l'élève fournis par les parents

- 1 boîte de 24 crayons de couleur en bois
- 2 boîtes de 12 crayons à mine HB
- 4 gommes à effacer blanches (par exemple Steadler)*
- 1 bâton de colle de 40 grammes (par exemple Lepage ou Pritt)*
- 1 sac d'école de bonne grandeur pouvant contenir des livres
- 1 coffre à crayons (**S.V.P. pas de boîte en plastique**)
- 1 paquet de 8 crayons feutres (par exemple Crayola)*
- 1 paire de ciseaux à bout rond de bonne qualité (en métal, **gaucher** ou **droitier**, selon le cas)
- 1 règle de 30 cm en plastique

*** IMPORTANT : Bien identifier tous les articles au nom de l'enfant ***

- *N.B. : Nous vous suggérons certaines marques afin d'avoir le meilleur rapport qualité/prix.
- Les demandes spécifiques visent essentiellement à assurer le bon fonctionnement de la classe. Ex. : les couleurs de duo-tang.
- Conformément à la politique relative aux contributions financières des parents du CSSDM, l'école valorise la récupération du matériel scolaire dans la mesure du possible.



Denis Boivin
Directeur

Les titulaires de 2e année